

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.25
 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du N^o fr. 1.50

Pour l'Etranger :
 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, Avenue Druey 11, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE :

Av. de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

Réorganisation des troupes du génie.

Je voudrais faire ci-dessous, pour le génie, à peu près ce qu'a fait le major de Montmollin pour l'artillerie, en prenant également pour base le projet du colonel Petitpierre. Je dois commencer par dire que j'ai trouvé dans le dit projet une base assez mouvante. Il est d'ailleurs naturel que le colonel Petitpierre, esquissant la constitution future de nos grandes unités, ne se soit pas lancé dans l'étude détaillée des petites unités du génie. Autant qu'on peut en juger d'après le tableau 7¹ de son projet, ce dernier ne comporte pas de changements importants dans les effectifs du génie, mais bien dans leur répartition entre les divers échelons de commandement. Ce qui est fort naturel, puisqu'au lieu des six grosses divisions actuelles à trois brigades, le projet en prévoit quinze petites à trois régiments.

L'idée du colonel Petitpierre paraît avoir été de donner un minimum de troupes du génie aux divisions et d'en concentrer le maximum aux réserves d'armée et de corps d'armée. Théori-

¹ Voir livraison d'avril 1932, page 126 (*Réd.*).